



GDS *infos*

L'actu santé de vos élevages



Du côté sanitaire p. 5

Divagation bovine
Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)

Le coin des bonnes pratiques p. 7

Actualités
paratuberculose

Actu du GDS p. 8

Réunions de secteurs



GDS
Manche



Hervé MARIE,
président du GDS 50

Le choix de la piqûre !

Le printemps arrive à grands pas et il est bon de faire le bilan de l'année écoulée pour anticiper celle en cours.

La DNC a impacté brutalement quelques départements du Sud-Est et du Sud-Ouest. La maladie est aujourd'hui neutralisée grâce aux efforts consentis par les éleveurs, les vétérinaires et une bonne partie de la profession agricole. Une gestion stricte de la maîtrise des mouvements d'animaux est capitale pour limiter la propagation d'une maladie contagieuse, ce qui amène à dire que, si tout avait été respecté, la DNC ne serait jamais sortie des Savoie. Couplée à cette gestion des mouvements, il y a eu la mise en place de la vaccination. Celle-ci est très efficace mais a des conséquences économiques sur l'exportation des produits laitiers et des viandes pendant une durée de 14 mois après le dernier animal vacciné sur la zone.

Heureusement, grâce à une bonne surveillance et à la prise de conscience des éleveurs, la maladie n'est pas entrée sur notre territoire.

Il y a aussi le passage des FCO 3 et 8. Lors de la dernière campagne, la FCO 3 a durablement impacté le département. Il est fort possible que ce soit encore le cas cette année, tout comme il est possible que la FCO 8 frappe, comme elle l'a fait en Bretagne.

Il est encore temps de vacciner nos animaux contre ces deux pathologies avant la mise à l'herbe.

À l'heure actuelle, nous avons encore le choix de la piqûre pour vacciner, plutôt que de subir celle du moustique cet été.

Bon printemps à tous.

Sommaire

DU CÔTÉ SANITAIRE

Quelle mouche a piqué le monde agricole ?..... 3

Fièvre Q : doit-on vacciner ? 4

Divagation bovine : une fuite à risques
qui peut coûter cher et pas qu'en clôtures ! 5

Fièvre Catarrhale Ovine (FCO),
commandez vos vaccins dès maintenant
pour vacciner dès le début du printemps 5

Salmonelloses bovines :
des élevages chroniquement atteints..... 6

LE COIN DES BONNES PRATIQUES

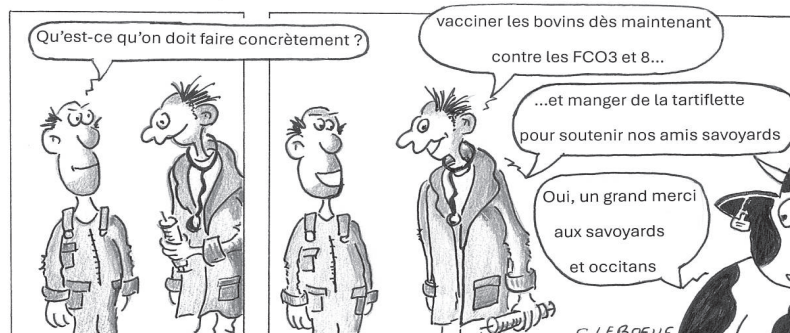
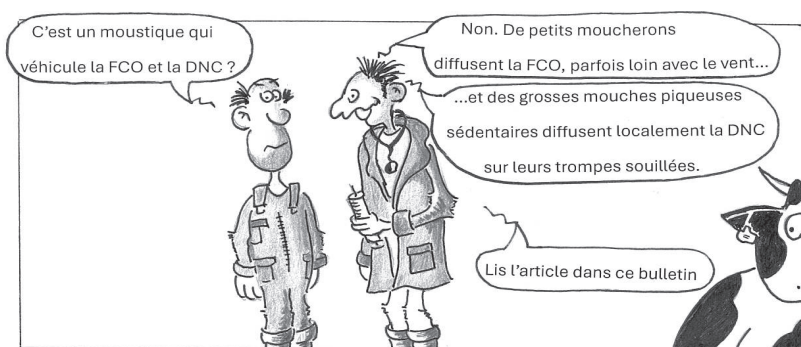
Cellule d'écoute 7

Actualités paratuberculose..... 7

L'ACTU DU GDS

Réunions de secteur 2026 :
un temps fort pour la section bovine..... 8

l'actu en dessin



Informations techniques publiées par le Groupement de Défense Sanitaire de la Manche
Maison de l'Agriculture - avenue de Paris - BP 231 50001 SAINT-LO CEDEX
Tél. 02 33 06 48 00 - Fax 02 33 06 47 93 - www.gds50.com - gds50@gds-manche.fr
Directeur de la publication : Stéphanie LEBRANCHU - Textes : GDS - Photos : DR, GDS 50
Impression : Nii - 2603-0076 - n° ISSN 0241 0060



Quelle mouche a piqué le monde agricole ?

Les mouches piqueuses du bétail sont essentiellement représentées en métropole par les stomoxes (*Stomoxys calcitrans*) ou « mouches des étables », et les taons. Ces mouches piqueuses se nourrissent de sang en perforant la peau, pour faciliter l'absorption du sang.

Leur harcèlement des bovins piqués entraîne des nuisances directes liées à l'abondance des mouches et à la douleur des piqûres : **stress, diminution de la prise alimentaire et chute de production.**

Elles sont également responsables de la **transmission mécanique d'agents pathogènes** (tels que les agents de la *Dermatose Nodulaire* ou de la *Besnoitiose*) : la douleur occasionnée par leurs morsures provoque une réaction du bovin. Dérangées, ces mouches piqueuses s'enfuient sur un autre bovin, et lui inoculent les éventuels agents pathogènes présents dans le sang contaminé qui souille leurs trompes pendant quelques heures. C'est très différent des culicoïdes dont le tube digestif et les glandes salivaires peuvent être infectés par la FCO et la MHE pendant toute la vie de ces moucheron.

Ces mouches piqueuses sont **relativement lourdes et sédentaires**, et leur déplacement naturel de quelques centaines de mètres est beaucoup moins important que celui des culicoïdes, moucheron beaucoup plus légers avec parfois de grands déplacements liés aux vents.

Comment tuer le taon...

Les possibilités pour le contrôle de ces mouches piqueuses sont nombreuses, et plus efficaces combinées. Les insecticides doivent être utilisés avec discernement pour limiter le développement des résistances et les effets néfastes sur les insectes non ciblés (abeilles).

L'hygiène générale est indispensable (cf. encart ci-dessous) : elle vise à éliminer les sites de reproduction, notamment des stomoxes, mais cela reste illusoire pour les taons : quand cela est possible, le drainage des zones marécageuses permet de contrôler les lieux de reproduction des taons.

• **Le piégeage est efficace : le piège à taons H-trap®** (Abiotec / Alcochem hygiène) est une grosse boule suspendue de couleur noire : exposée au soleil, cette boule atteint une température suffisante



Le piège à taons H-trap®

pour que les taons femelles l'identifient à un animal à sang chaud. De plus, cette boule émet au soleil une lumière polarisée qui attire les taons, se retrouvant piégés sous le collecteur. L'idéal est de l'installer entre les zones humides et les lieux de rassemblement des animaux, et qu'il soit exposé au soleil dès le matin pour être



Le piège Stomoxyc®



Les mouches piqueuses peuvent diffuser pendant quelques heures des agents pathogènes sur leur trompe souillée.

assez chaud lors du pic de vol des taons. Pour les stomoxes, **le piège Stomoxyc®** (Abiotec / Alcochem hygiène) est d'une couleur bleue spéciale qui attire spécifiquement les stomoxes dans les pâtures. N'hésitez pas à solliciter FARAGO Manche Calvados si vous étiez intéressés par ces pièges, capables de protéger jusqu'à un hectare de pâture.

• **La lutte mécanique**, comme l'utilisation de brasseur d'air, de lampe UV ou de brumisateurs, offre des solutions complémentaires en bâtiment d'élevage.

• **La lutte biologique** encourage l'utilisation de prédateurs naturels, tels que les guêpes parasitoïdes pour réguler les populations des stomoxes.

Dr Christophe LEBCEUF
Vétérinaire-conseil GDS 50



Le saviez-vous ?

Un animal avec une robe claire serait moins ciblé par les taons qu'un autre de couleur plus foncée, car la lumière polarisée dégagée par la couleur blanche ne permet pas aux parasites de bien visualiser leur hôte.

La présence de rayures est encore plus perturbante car elles diminuent la polarisation de la lumière réfléchie, ce qui perturberait les mouches dans leur recherche de proies. Des mouches piqueuses survolant un troupeau de zèbres seraient perturbées par des illusions optiques créées par des motifs rayés en mouvement (effet dazzle).

L'hygiène générale vise à éliminer les sites de reproduction des stomoxes :

- Curage régulier des litières et nettoyage quotidien des couloirs de circulation et des aires de rassemblement des animaux.
- Retrait systématique des pailles en décomposition dans et autour des bâtiments ainsi qu'à proximité des râteliers dans les pâtures.
- Ramassage régulier de la nourriture renversée ou non consommée, en particulier le fourrage humide.
- Stockage du fumier à l'écart des animaux : le recouvrir avec une bâche noire permet lors d'ensoleillement d'éliminer les larves de stomoxes par élévation de la température.
- Entretien des abords des bâtiments : drainage des zones boueuses et maîtrise de la végétation.
- Traitement aux larvicides des gîtes larvaires qui ne peuvent pas être éliminés : demandez conseil à FARAGO.



Fièvre Q : doit-on vacciner ?

En France, selon le Comité national de la Fièvre Q, 30 % des cheptels bovins ont été exposés à cette bactérie (cf. GDS infos de novembre 2023 et avril 2025), et souvent, les bovins infectés ne présentent pas de signes cliniques. Une partie de ces élevages exposés est cliniquement atteinte (avortements tardifs, veaux prématurés, infertilité, endométrites, non-délivrances ...).

Sur l'année 2025, dans la Manche, l'agent de la fièvre Q a été mis en évidence dans 10,8 % des avortements (11,8% sur 2024), mais en forte quantité, compatible avec son implication dans l'interruption de gestation dans 3,7 % des avortements (idem en 2024).

La déclaration de **tous les avortements** (expulsion d'un fœtus ou d'un veau mort avant terme, à terme, ou mort du veau dans les 48H qui suivent la naissance) et la recherche directe de l'agent de la Fièvre Q réalisée sur la délivrance prélevée dans les heures qui suivent l'avortement sont indispensables pour repérer précocement les élevages cliniquement atteints.

La quantité d'agent de la Fièvre Q isolée sur les délivrances est parfois faible, et traduit (sous réserve de prélèvements réalisés rapidement après l'avortement) probablement un portage : les femelles contaminées par cette bactérie n'avortent pas toutes, mais certaines restent porteuses durablement d'une petite quantité d'agents de la Fièvre Q.

En pratique, il est recommandé, afin d'éviter la dissémination de cette bactérie très résistante dans l'environnement, de détruire systématiquement les délivrances, lors des avortements mais également lors des vêlages.

Un seul vaccin, COXEVAC®, est actuellement commercialisé en France contre la Fièvre Q chez les bovins et les petits ruminants, sur prescription du vétérinaire traitant. L'objectif de la vaccination étant la prévention, ce vaccin peut être utilisé :

- préventivement **dans les élevages exposés** : l'absence de la maîtrise des mesures sanitaires dans un élevage infecté, ou bien la présence d'un voisinage infecté, ou encore le projet de fusion d'un cheptel sain avec un cheptel contaminé, incitent à la mise en place préventive de la vaccination pour éviter l'apparition de troubles liés à cette maladie,
- **dans les élevages accueillant du public** (vente à la ferme, lycée agricole, ferme pédagogique...) afin de prévenir le risque de transmission à l'Homme (zoonose).



La recherche directe de l'agent de la Fièvre Q réalisée sur la délivrance prélevée rapidement permet de repérer précocement les élevages cliniquement atteints.

- **dans les cheptels cliniquement atteints.** La vaccination permet, lorsqu'elle est appliquée avant la mise à la reproduction, de protéger cliniquement les femelles sensibles. Elle diminue ainsi le risque d'avortement lié à la fièvre Q, le taux de retours tardifs à l'insémination artificielle, l'intervalle vêlage-Insémination fécondante et elle augmente le taux de réussite en 1ère IA. La vaccination pendant au moins 5 ans, selon le protocole prescrit par le vétérinaire traitant, permet la maîtrise de cette affection.

La Fièvre Q est une zoonose

Les mesures de biosécurité restent indispensables, afin d'éviter la dispersion des poussières contaminées par cette bactérie très résistante, et notamment :

- l'élimination rigoureuse des produits de la mise-bas et des avortements (délivrance, avorton), avec un stockage à l'abri des prédateurs (cloche à cadavre, bac étanche...) avant leur ramassage,
- et la gestion des effluents (stockage à l'abri des vents, bâchage des fumiers ou compostage).

La protection des personnes travaillant en élevage contaminé est recommandée, comme l'utilisation de masques adaptés et de gants lors des mise-bas ou de la manipulation des effluents. Les femmes enceintes ont intérêt à s'éloigner des troupeaux infectés, notamment lors des périodes de mise-bas. Demandez conseil au médecin traitant et à la Mutualité Sociale Agricole. Dans la majorité des cas d'épidémie chez l'Homme, ce sont des élevages de petits ruminants contaminés qui ont été suspectés d'être en cause.

Dr Christophe LEBŒUF
Vétérinaire-conseil GDS 50

Le saviez-vous ?



- Un groupe national Fièvre Q a expérimenté un protocole dénommé « STATELCOX 2.0 » visant à évaluer, à l'échelle de l'atelier, le niveau de circulation de cette bactérie. Il s'appuie sur l'analyse de différentes matrices (animales et environnementales) apportant des informations sur la circulation, l'excrétion et la contamination environnementale.
- Une recherche PCR positive sur lait de tank signifie la présence de cette bactérie, mais ne permet pas de lui imputer les troubles de la reproduction en l'absence d'analyse individuelle : **la recherche directe de l'agent de la Fièvre Q sur la délivrance prélevée précocement est indispensable au diagnostic.**

Divagation bovine : une fuite à risques qui peut coûter cher et pas qu'en clôtures !

A l'heure où les bovins vont retrouver les parcelles en herbe, une inspection de vos clôtures en amont est fortement recommandée. En effet, des bovins qui divaguent, ce n'est pas seulement un problème de clôture, c'est aussi une porte ouverte aux maladies.

Personne n'est à l'abri d'avoir des bovins qui se retrouvent accidentellement dans ses parcelles et vice-versa, cela peut arriver que des bovins s'échappent à la suite d'une clôture endommagée par exemple.

A l'heure où la France doit être reconnue indemne pour certaines maladies (IBR en 2027, BVD en 2030), la vigilance s'impose pour ne pas avoir d'impacts économiques préjudiciables sur vos exploitations.

A qui incombe la responsabilité quand un bovin divague ?

Le détenteur est responsable des dommages causés par ses animaux, même en cas de fuite involontaire.

La divagation peut engendrer :

- L'intervention du maire, ce dernier étant responsable de la lutte contre la divagation sur le territoire de sa commune et peut prendre des mesures avec les services de l'Etat si persistance du problème de divagation (mises en demeure, placement des animaux divaguant en lieu de dépôt, cession à une association ou euthanasie).

- L'usage de votre responsabilité civile si des dégâts ont été occasionnés (accidents de la route, dégâts aux cultures voisines, ...).
- Votre responsabilité pénale en cas de négligence manifeste. L'amende peut aller jusqu'à 225 € par animal divaguant.

Des risques sanitaires majeurs en cas de divagation !

Au-delà des aspects juridiques et assurantiels, la divagation de bovins représente un point critique dans la gestion collective des maladies réglementées (ex. tuberculose bovine, IBR, BVD ...).

En effet, les bovins en divagation représentent un risque important d'introduction de maladies. Il est donc important de mettre en place des mesures de biosécurité et d'isoler immédiatement et strictement (mise en quarantaine) les animaux ayant été en contact avec des animaux d'un autre cheptel. Des prélèvements de sang peuvent être réalisés 15 jours minimum après la mise en quarantaine en vue d'une recherche des 2 principaux virus : l'IBR et le BVD.



© GDS 50

Même sans signe visible, un simple contact peut suffire à introduire une maladie dans le troupeau.

Et les conséquences peuvent être lourdes : une clôture entretenue, c'est une assurance sanitaire.

En cas de divagation de bovins, nous vous invitons à contacter le GDS de la Manche le plus rapidement au 02.33.06.48.00 afin de vous conseiller au mieux sur les recherches à effectuer.

Anne LEGOUPIL
Conseillère sanitaire au GDS 50

Fièvre Catarrhale Ovine (FCO), commandez vos vaccins dès maintenant pour vacciner dès le début du printemps

Avec plus de 1 300 foyers de FCO 3 déclarés toutes espèces animales confondues, la Manche a été le département français le plus touché en 2025. La Manche a connu aussi ses premiers foyers de FCO 8. Cette maladie transmise par des moucheron piqueurs, peut avoir de graves conséquences économiques dans les troupeaux, et ne peut être maîtrisée que par la vaccination.

La Manche fortement touchée par la FCO 3 et la Bretagne par la FCO 8

Avec près de 1000 foyers déclarés en 2025 les troupeaux de bovins ont payé un lourd tribut à la FCO 3. **Près des trois-quarts de ces foyers n'avaient pas vacciné contre la FCO !** Et ceux qui avaient vacciné, l'avaient parfois fait trop tardivement.

De premiers foyers de FCO 8 ont été identifiés en 2025 dans des cheptels de bovins de la Manche. Par ailleurs ce sérotype a largement circulé en Bretagne. Il est à craindre que la FCO 8 infecte fortement les cheptels manchois en 2026.

Avec la reprise d'activité des moucheron piqueurs dès la sortie de l'hiver, de nouveaux foyers de FCO 3 et de FCO 8 sont prévisibles dès la fin du printemps.

Des vaccinations contre la FCO 3 et 8 à faire dès le début du printemps.

Seule la vaccination permet de protéger efficacement et durablement son troupeau, en atténuant l'impact de la maladie et en réduisant fortement la mortalité. Les insecticides n'ont qu'une activité partielle et de courte durée. L'objectif de la vaccination est d'avoir des bovins protégés dès le début de la période de contamination par les moucheron (*à partir de début juin*). Dans l'idéal il faut démarrer la vaccination au plus tard mi-avril pour les bovins jamais vaccinés, ou revacciner au plus tard à la mi-mai pour les bovins déjà vaccinés en 2025. De rares effets secondaires à la suite de la vaccination ont été rapportés.

Demandez conseil à votre vétérinaire.

Des vaccins à commander dès maintenant chez votre vétérinaire.

En raison de délai d'approvisionnement parfois long, il faut demander dès maintenant à votre vétérinaire, de commander les doses de vaccins nécessaires à votre élevage.

Les vaccins contre la FCO 3 et la FCO 8 sont à la charge des éleveurs.

Pour une bonne conservation des vaccins, respectez la chaîne du froid.

Faut-il vacciner les troupeaux atteints en 2025 ?

La proportion de bovins infectés est très variable et le statut individuel au sein des différents lots d'un troupeau touché en 2025 n'est jamais connu. Il est donc conseillé de vacciner la majorité des bovins, même dans les cheptels déjà infectés, pour obtenir une protection collective suffisante.

N'attendez pas pour protéger vos animaux, une fois la FCO arrivée dans votre élevage, il sera trop tard.

Jean-Marc CARBONNIÈRE
Vétérinaire-conseil GDS 50



Salmonelloses bovines : des élevages chroniquement atteints

Depuis 8 ans, des foyers de salmonellose sont réapparus sur le département de la Manche, entraînant parfois de lourdes pertes économiques (perte de bovins, avortements, chute de la production laitière, frais de traitements...) et le risque de contamination humaine (zoonose).

Les salmonelles actuellement en cause dans la Manche sont le plus souvent **S. Montevideo** et **S. Mbandaka**, et beaucoup plus rarement **S. Typhimurium** ou **S. Dublin**.

Dans certains cheptels, cette affection persiste cliniquement, notamment sous la forme d'avortements, parfois en série, et/ou de diarrhées fébriles.

Les mesures sanitaires préventives visent à casser ce cercle vicieux :

- **Distribuer exclusivement de l'eau potable** (eau du réseau ou issue d'un captage privé correctement protégé des contaminations extérieures et contrôlé annuellement...), y compris dans les pâtures (bacs à eau). Faire procéder à un diagnostic de l'ouvrage en cas de résultats bactériologiques défavorables concernant l'eau captée. Lors d'utilisation de chlore, vérifiez régulièrement que la chloration est efficace car une panne de la pompe à chlore passe parfois inaperçue.
- **Décaper régulièrement les abreuvoirs.** Préférer des abreuvoirs vidangeables dans les bâtiments, ou des abreuvoirs autonettoyants (ex : Clean-flow[®]) qui réduisent la fréquence de la vidange.
- **Protéger les aliments des bovins vis-à-vis des nuisibles.** Dératiser régulièrement les locaux d'élevage. Lutter contre les pigeons et les étourneaux dans les bâtiments.
- **Nettoyer et désinfecter les silos à grain** après chaque vidange complète,
- **Nettoyer quotidiennement les tables d'affouragement** et les seaux des veaux.
- **Isoler dans l'infirmerie tout bovin suspect d'être atteint de salmonellose**, pendant la durée du traitement et jusqu'à la disparition des symptômes. Proscrire l'utilisation de la maternité comme infirmerie.
- Les avortons et les cadavres de bovins feront l'objet d'un stockage étanche (cloche à cadavre) jusqu'à leur enlèvement. Les placentas seront éliminés dans une fosse avec de la chaux.
- **Epandre les lisiers de préférence sur les labours.** Sinon respecter un délai de 3 semaines avant le pâturage si le stockage se fait sans nouvel apport pendant 1 mois, voire un délai de 2 mois avant le pâturage si le stockage se fait avec des apports jusqu'à l'épandage



Nettoyer et désinfecter les silos à grain après chaque vidange complète.

Dans les cheptels atteints cliniquement, et outre ces mesures sanitaires, **les traitements précoces et adaptés permettent la guérison des bovins présentant des diarrhées fébriles.** Concernant les mesures préventives médicales contre les épisodes chroniques liés à *S. Montevideo*, le recours à un autovaccin est une alternative, sur prescription du vétérinaire traitant, et en complément des mesures sanitaires, le seul vaccin commercialisé en France ne contenant que les sérotypes *Typhimurium* et *Dublin*.

Dr Christophe LEBCEUF
Vétérinaire-conseil GDS 50



Le saviez-vous ?

Dans ces cheptels contaminés, il convient également d'être vigilant par rapport à ces bactéries très résistantes dans l'environnement, et transmissibles à l'Homme (zoonose). Il est conseillé de ne pas consommer des produits au lait cru issus de l'exploitation, et de bien se nettoyer et se désinfecter les mains après les soins portés aux animaux. Le respect de l'Information de la Chaîne Alimentaire est nécessaire lors de la sortie des bovins (cf. critères au dos de la carte verte).



Réagir...

Un épisode sanitaire peut être violent, avec parfois plusieurs bovins morts en quelques jours. Ces épisodes peuvent fragiliser les exploitations et donner à l'éleveur l'impression de ne pas être à la hauteur. Cela peut favoriser insidieusement l'installation d'un mal-être.

Afin de ne pas rester seul face aux difficultés, la MSA propose, pour ce genre de situation, mais aussi plus largement lors de difficultés personnelles ou professionnelles du monde agricole, une cellule d'écoute,

Agri' écoute, joignable 24h/24 et 7j/7 au 09 69 39 29 19.

Ce service permet de dialoguer anonymement et de façon confidentielle avec des professionnels.

N'hésitez pas à utiliser les dispositifs proposés par la Chambre d'agriculture et ses partenaires, notamment l'État et la MSA.

Le dispositif « Réagir »

permet d'accompagner les agriculteurs en souffrance ou rencontrant des problèmes économiques et financiers (dans la Manche : **REAGIR 50 au 02 33 06 49 63**).

Dr Christophe LEBŒUF
Vétérinaire-conseil GDS 50

Actualités paratuberculose

La Paratuberculose est une maladie présente dans les cheptels de bovins du département. L'apparition et la persistance d'une diarrhée chronique sur des bovins adultes doivent la faire suspecter.

L'infection a lieu pendant la première année de vie des bovins, surtout pendant les premiers mois, qui suivent la naissance. Mais un veau infecté ne tombera malade que plusieurs années plus tard.

Un dépistage fortement recommandé lors d'achat de bovins

Cette maladie étant délicate à maîtriser, il est important d'éviter de l'introduire dans son cheptel. Le GDS 50 recommande de rechercher la Paratuberculose sur la prise de sang d'introduction pour tous les bovins achetés âgés de plus de 18 mois. Les adhérents peuvent bénéficier d'une prise en charge partielle ou totale des frais d'analyses. L'apparition des anticorps dans le sang des bovins infectés étant tardive, **le dépistage à l'introduction de la paratuberculose sur les bovins de moins de 18 mois n'est pas recommandé et non pris en charge.**

Des bovins génétiquement résistants ou sensibles à la maladie

Il a été démontré il y a quelques années, que des facteurs génétiques de résistance ou de sensibilité à la Paratuberculose existent dans les races Prim'Holstein et Normande.

Cette caractéristique permet de génotyper sur ce critère les bovins de ces deux races, avec pour conséquence dans les troupeaux infectés :

- L'utilisation de taureaux d'insémination artificielle résistants ;
- La sélection de génisses de renouvellement résistantes.

A la suite de ces résultats prometteurs, visant à vérifier aussi la présence d'une résistance à cette maladie, un programme pluriannuel a démarré fin 2025 dans d'autres races notamment allaitantes. Cette étude, qui se terminera en 2029, concerne les races suivantes : Limousine, Blonde d'Aquitaine, Salers, Rouge des prés, Abondance, Aubrac, Bazadaise, Parthenaise, Gasconne.

A terme ce seront les principales races bovines françaises, qui bénéficieront d'une sélection génétique contre la Paratuberculose.

Jean-Marc CARBONIERE
Vétérinaire conseil GDS 50



Réunions de secteur 2026 : un temps fort pour la section bovine

Du 15 janvier au 13 février 2026, le GDS est allé à la rencontre des éleveurs bovins lors de 10 réunions de secteur organisées à Jobourg, Montaigu-la-Brisette, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Picauville, La Haye, Saint-André-de-Bohon, Bourgvallées, Quettreville-sur-Sienne, Isigny-le-Buat et Le Teilleul.

Ces rencontres restent un moment privilégié d'échanges entre éleveurs, vétérinaires et techniciens autour des enjeux sanitaires actuels et futurs.

Une participation encore trop faible... mais des échanges de qualité

Sur plus de **4300 invitations**, la participation moyenne a été de **31 éleveurs par réunion**. Un constat régulièrement partagé par les participants eux-mêmes, qui s'interrogent sur la faible mobilisation malgré l'intérêt des thématiques et la richesse des échanges.

Pourtant, les retours témoignent d'une forte satisfaction : **98,8%** sont satisfaits des interventions, **94,1%** estiment que la réunion a répondu à leurs attentes et **169 participants y trouvent de l'intérêt** (sur 245 répondants) mais aucun participant ne déconseille ces rencontres.

=> Ce qui signifie que ceux qui viennent y trouvent de la valeur/intérêt.

Des sujets au cœur des préoccupations sanitaires

Les réunions ont permis d'aborder plusieurs thématiques majeures pour les élevages bovins : la DNC, l'hydratation des bovins, la FCO et la poursuite de l'éradication BVD. Au-delà des apports techniques, ces réunions offrent aussi un espace d'échanges d'expériences entre éleveurs, souvent perçu comme l'un des points forts du dispositif.

De plus, des élections essentielles

Pour les **6 secteurs du Nord Manche**, ces réunions ont également été l'occasion de procéder au renouvellement des délégués et représentants de secteur.

Ces élections constituent un maillon clé du fonctionnement démocratique du GDS : les délégués relaient l'information et font remonter les réalités du terrain, les représentants portent la voix du secteur à l'Assemblée Générale, quant aux administrateurs ils participent aux orientations stratégiques.

Le prochain cycle électif concernera les **6 secteurs du Centre Manche en 2027**.

Pourquoi participer à nos réunions ?

Participer aux réunions de secteur, c'est : s'informer sur les évolutions sanitaires, échanger avec d'autres éleveurs, poser ses questions directement aux intervenants et contribuer aux orientations du GDS.

Rendez-vous en 2027

Face aux enjeux sanitaires croissants, la mobilisation du plus grand nombre reste essentielle. Le GDS poursuivra en 2027 ses réunions de secteur, avec notamment le renouvellement des représentants du Centre Manche.

Margaux EUDE

Assistante de direction GDS 50

